

**DECISION DU PRESIDENT  
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

**DECISION N°2023.01180**

**LOCATION DE VÉHICULES, ENGINs, MATÉRIELS ET ESPACES VERTS SANS CHAUFFEUR ET SANS CARBURANT POUR LES SERVICES DE SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE - LOT N°1 : VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS : ACCORD-CADRE CONCLU AVEC KILOUTOU - LOT N°2 : ELEVATION DE PERSONNES ET MANUTENTION : ACCORD-CADRE CONCLU AVEC KILOUTOU - LOT N°3 : ENGINs ET MATÉRIELS TP : ACCORD-CADRE CONCLU AVEC KILOUTOU - LOT N°4 : ESPACES VERTS : ACCORD-CADRE CONCLU AVEC KILOUTOU**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1°, ainsi que les articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6 et R. 2162-13 à R. 2162-14 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2023.00152 en date du 10 octobre 2023 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Sylvie FAYOLLE, dans les domaines de l'administration générale, des marchés publics, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT la consultation relative à la location de véhicules, engins, matériels et espaces verts sans chauffeur et sans carburant pour les services de Saint-Etienne Métropole, décomposée de la façon suivante :

- lot n°1 : véhicules utilitaires légers,
- lot n°2 : élévation de personnes et manutention,
- lot n°3 : engins et matériels TP,
- lot n°4 : espaces verts,

organisée par la collectivité du 28/09 au 20/10/2023 à 12h00, et ayant fait l'objet d'une publicité sur le site l'UsineNouvelle.com et sur le site internet de Saint-Etienne Métropole,

CONSIDERANT les offres conformes remises par les sociétés :

- KILOUTOU – rue du Rocher – ZI Necker - 42000 Saint-Etienne (lots n°1 à 4),
- LOXAM RENTAL – 256 rue Nicolas Coatanlem - 56855 Caudan (lots n°1 à 4),
- LOCATION MINGAT – 21 avenue du 08 Mai 1945 - 69120 Vaulx-en-Velin (lot n°1),

CONSIDERANT que les offres ont été jugées au regard des critères énoncés au règlement de la consultation : le prix des prestations pondéré à 50 %, la valeur technique pondérée à 30 % et les délais d'exécution pondérés à 20 %,

CONSIDERANT qu'il résulte de l'analyse que pour les lots n°1 à 4, les offres proposées par la société KILOUTOU sont économiquement les plus avantageuses,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 24 novembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99\_AU-042-244200770-20231024-C20230118010

Date de mise en ligne : 24 novembre 2023

## DECIDE

### ARTICLE 1

Un accord-cadre relatif à la location de véhicules, engins, matériels et espaces verts sans chauffeur et sans carburant pour les services de Saint-Etienne Métropole – Lot n°1 : véhicules utilitaires légers, est conclu avec la société KILOUTOU, Direction Commerciale Régionale, sise ZAC du Champ Dolin, Bât B2-B4, 20 boulevard Bernard Palissy, 69800 Saint-Priest, Siret n°317 686 061 02965, identifiant CHORUS : 317 686 061 05166 (=Siret Siège).

Un accord-cadre relatif à la location de véhicules, engins, matériels et espaces verts sans chauffeur et sans carburant pour les services de Saint-Etienne Métropole – Lot n°2 : élévation de personnes et manutention, est conclu avec la société KILOUTOU, Direction Commerciale Régionale, sise ZAC du Champ Dolin, Bât B2-B4, 20 boulevard Bernard Palissy, 69800 Saint-Priest, Siret n°317 686 061 02965, identifiant CHORUS : 317 686 061 05166 (=Siret Siège).

Un accord-cadre relatif à la location de véhicules, engins, matériels et espaces verts sans chauffeur et sans carburant pour les services de Saint-Etienne Métropole – Lot n°3 : engins et matériels TP, est conclu avec la société KILOUTOU, Direction Commerciale Régionale, sise ZAC du Champ Dolin, Bât B2-B4, 20 boulevard Bernard Palissy, 69800 Saint-Priest, Siret n°317 686 061 02965, identifiant CHORUS : 317 686 061 05166 (=Siret Siège).

Un accord-cadre relatif à la location de véhicules, engins, matériels et espaces verts sans chauffeur et sans carburant pour les services de Saint-Etienne Métropole – Lot n°4 : espaces verts, est conclu avec la société KILOUTOU, Direction Commerciale Régionale, sise ZAC du Champ Dolin, Bât B2-B4, 20 boulevard Bernard Palissy, 69800 Saint-Priest, Siret n°317 686 061 02965, identifiant CHORUS : 317 686 061 05166 (=Siret Siège).

### ARTICLE 2

Les accords-cadres sont conclus pour une durée ferme de 2 ans à compter de leur date de notification.

### ARTICLE 3

Les prestations sont réglées par des prix forfaitaires et prix unitaires selon les stipulations de l'acte d'engagement. Les prix sont révisibles annuellement :

- pour le lot n°1, l'accord-cadre est conclu sans minimum mais avec un maximum de 14 000 € HT sur la durée totale du contrat ;
- pour le lot n°2, l'accord-cadre est conclu sans minimum mais avec un maximum de 50 000 € HT sur la durée totale du contrat ;
- pour le lot n°3, l'accord-cadre est conclu sans minimum mais avec un maximum de 110 000 € HT sur la durée totale du contrat ;
- pour le lot n°4, l'accord-cadre est conclu sans minimum mais avec un maximum de 40 000 € HT sur la durée totale du contrat.

### ARTICLE 4

La dépense correspondante sera imputée sur le budget Principal et les budgets annexes.

### ARTICLE 5

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

### ARTICLE 6

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 24/11/2023  
Pour Le Président, par délégation,  
La Deuxième Vice-Présidente,

  
Sylvie FAYOLLE